



MÉMOIRE
de
L'ASSOCIATION DES COMPAGNIES DE THÉÂTRE(ACT)

AU
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE (CQT),
AU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)
ET AU CONSEIL DES ARTS DU CANADA (CAC)

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES COMPAGNIES DE THÉÂTRE (ACT) AU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE (CQT), AU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) ET AU CONSEIL DES ARTS DU CANADA (CAC)

L'ACT regroupe la très grande majorité des compagnies de théâtre pour public adulte au Québec et en Ontario francophone. Le nombre de compagnies qui sont membres de l'ACT se situe, bon an mal an, autour de 120. Chaque année, une majorité d'entre elles sont considérées actives (autour de 65%), alors que les autres sont dites non-actives et conservent leur statut de membre dans l'espoir de produire un nouveau spectacle un jour. Elles sont situées majoritairement à Montréal, dans une proportion de 56% ; celles qui proviennent de la Ville de Québec représentent 8% de ce nombre et celles qui pratiquent le théâtre en régions, 36% incluant les compagnies de l'Ontario.

Ces compagnies, aux profils variés, possèdent quelques caractéristiques très spécifiques. Elles se consacrent pour la plupart, mais non de façon exclusive, au théâtre de création. Elles assurent donc, d'une part, dans une très large proportion, le renouvellement de la dramaturgie et du spectacle théâtral. De plus, le tiers d'entre elles créent, produisent et diffusent principalement en régions, ce qui leur confère, d'autre part, un mandat spécifique de développement et d'animation de la vie théâtrale en régions. De ces deux seules caractéristiques découlent, pour l'ACT, des responsabilités de représentations spécifiques.

En 2002, l'ACT a convié ses membres à des consultations sectorielles (une rencontre avec les compagnies des régions le 17 mai ; une autre avec les compagnies de Montréal le 13 septembre et finalement, une avec les compagnies de Québec le 7 novembre) afin de partager leurs visions du développement du théâtre, d'échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leur mission artistique et d'établir un plan d'intervention dans lequel un certain nombre de revendications communes pourraient être formulées et acheminées aux instances concernées. À ces rencontres, les compagnies qui ne sont pas membres d'une association de producteurs en théâtre et celles qui sont membres de TUEJ, pour les rencontres de Québec et des compagnies des régions, avaient aussi été invitées car nous croyions qu'un certain nombre de problèmes rencontrés par nos compagnies pouvaient également les concerner. Le président de l'Association des Théâtres francophones du Canada (ATFC), Monsieur Guy Mignault, a d'ailleurs participé à la rencontre du 17 mai, ainsi qu'une représentante de l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre du Québec, Madame Louise Allaire.

Trente et une compagnies (liste en annexe) ont répondu à l'invitation de l'ACT lors des trois rencontres, ce qui est appréciable et permet de dresser un portrait relativement juste de la pratique théâtrale professionnelle telle que vécue par les compagnies autres que celles de Théâtres associés inc. (TAI) et de l'Association des producteurs de théâtre privés (APTP). Aux données factuelles recueillies lors de ces rencontres, s'ajoutent les commentaires plus

personnalisés et plus près du vécu des participants, ce qui rend ces consultations encore plus vivantes et pertinentes. Le présent mémoire fait état de la situation générale et par secteur que vivent les compagnies rencontrées ; il présente aussi un portrait du financement dont ont bénéficié les compagnies de l'ACT en 2002-2003. Enfin, il propose des pistes de solution pour l'amélioration de la pratique théâtrale, tant la création que la diffusion, et des conditions de vie des artistes et des travailleurs culturels du milieu théâtral.

ÉTAT DE SITUATION GÉNÉRALE ET PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Les compagnies rencontrées ont en moyenne 13 ans d'existence. Si plusieurs compagnies de l'ACT ont une existence plutôt récente (un ou deux ans), un certain nombre cependant dépasse les vingt-cinq ans, ce qui ramène la moyenne d'âge des compagnies à un peu plus de dix ans. On ne parle donc plus de la toute jeune relève nécessairement! C'est à Québec que cette longévité est la plus courte (en moyenne 8 ans) et en régions qu'elle est la plus longue (près de 20 ans). À Montréal, la moyenne d'âge des compagnies semble se situer autour de 11 ans.

En général, les compagnies actives réussissent à créer 1,25 spectacle par an. En régions, la moyenne est de 2 spectacles par an ; à Québec, elle est de 1 par an et à Montréal, de 0,75 par année. Indépendamment de leur provenance, un tiers de toutes les compagnies rencontrées tournent à l'occasion leurs spectacles. À Québec et en régions, un autre tiers d'entre elles effectuent la tournée de leurs spectacles régulièrement, ce qui n'est pas le cas des compagnies montréalaises.

Un nombre assez impressionnant de compagnies n'ont pas de personnel permanent (plus de la moitié), ni de lieu de gestion (près de 60%). Les dirigeants, souvent les artistes fondateurs des compagnies, assument toutes les responsabilités de direction, de gestion, d'encadrement des productions et de leur compagnie. Ils se paient mal et ce, quand ils peuvent dépasser le seuil du bénévolat. Les compagnies qui ont les ressources financières leur permettant d'embaucher du personnel emploient en moyenne 1,8 personne. Peu ont un lieu de production et de diffusion régulier. Le problème est particulièrement aigu à Montréal, alors qu'à Québec et en régions, certains lieux ont été créés, consolidant et dynamisant le travail des compagnies qui en sont dotées. Le problème reste entier pour les autres.

De façon générale, les participants à ces rencontres, pour les plus vieux, se sont dits épuisés et découragés de vivre dans un état de précarité, de survie, à chaque mise au monde de leur création. Pour les plus jeunes, ils se sont montrés désillusionnés et inquiets. Ils sont fatigués de subventionner eux-même la production, extrêmement gênés de s'auto-exploiter et d'être forcés de ne pas payer les artistes pour la juste valeur de leur travail et en toute équité sociale. Cet état est principalement lié au manque cruel de ressources financières et humaines, mettant en péril la qualité des œuvres produites, la poursuite de plusieurs carrières et la possibilité du renouvellement de la création théâtrale. Pourtant, ce sont les compagnies de création de l'ACT, pour une bonne part, qui ont servi d'incubateur pour le milieu théâtral dans son ensemble, suscitant l'émergence d'artistes qui font la notoriété de notre théâtre comme les Dominique Champagne, Serge Denoncourt, René-Richard Cyr, Brigitte Haentjens, Gill Champagne, Denis Marleau, Wajdi Mouawad, Claude Poissant, pour n'en nommer que

quelques-uns. Sans un soutien accru de cette faction du milieu théâtral, c'est le développement de nouveaux créateurs de cette trempe qui se trouve freiné.

La qualité de vie des artistes qui dirigent nos compagnies membres est minée, ayant la pauvreté pour lot et entraînant à moyen terme l'affaiblissement du secteur de la création théâtrale. Les participants décrivent le discours économiste ambiant sur la performance organisationnelle et financière des organismes en art, lequel ne colle pas du tout à la réalité des petites structures de création. Tous voudraient être reconnus comme des citoyens à part entière, bénéficiant d'un revenu au moins égal à celui décrété comme étant minimum par les gouvernements qui votent aussi les budgets consacrés au soutien des arts.

En régions, tous s'entendent pour dire qu'un lieu de production/diffusion est un outil essentiel au développement et à la consolidation du théâtre. Si plusieurs régions se sont dotées récemment de tels lieux, d'autres en manquent énormément. Dans toutes les régions, les ressources théâtrales sont en nombre limité et, dans certaines disciplines ou spécialités, absentes. Cette situation est due au manque d'emplois suffisants dans chaque secteur disciplinaire spécifique de la production théâtrale, ce qui entraîne l'exode des artistes vers les grands centres. Face à cette situation, l'embauche de ressources extérieures à la région est inévitable, ce qui n'est pas sans causer de frictions entre les compagnies et les artistes de la région (amateurs et professionnels). Les coûts de production d'un spectacle en régions sont de ce fait plus élevés que dans les centres où l'on retrouve une concentration d'artistes importante. Ces coûts, qui sont incontournables, couvrent les transports et les frais de séjour des artistes. Enfin, le bassin de spectateurs auquel s'adressent les compagnies en régions est très faible. Après une série de représentation variant entre 5 et 35 représentations, selon la saison et le type de spectacle, presque toujours en auto-diffusion, les compagnies n'ont d'autre choix que de tenter de diffuser hors de leur région leurs spectacles. Malgré des progrès enregistrés depuis quelques années, la diffusion en dehors de sa région (quand ce n'est pas dans sa propre région !) reste difficile à cause, d'une part, de l'absence de salles appropriées en régions et à Montréal et parce qu'un circuit de diffuseurs spécialisés en théâtre, d'autre part, demeure à construire.

À Montréal, étant donné le nombre important de compagnies qui existent dans l'environnement immédiat des compagnies du regroupement TAI, lesquelles gèrent leur propre salle, offrent des saisons de cinq à neuf spectacles, reçoivent la moitié des subsides disponibles pour le théâtre des subventionneurs gouvernementaux, disposent de moyens importants pour la promotion de leurs spectacles et attirent une très large part du public de théâtre, la situation des compagnies de l'ACT est difficile. Le projet de « Quartier des arts » n'est pas sans susciter d'inquiétude supplémentaire chez nos membres. Ces compagnies, qu'elles soient intermédiaires ou constituées d'un collectif restreint d'artistes, qu'elles aient plus de vingt ans d'existence ou qu'elles viennent tout juste de se constituer, éprouvent pour la plupart des problèmes liés à leur consolidation et à leur développement : pas de permanence, pas de lieu de création et de diffusion accessible ou abordable (le prix de location des ateliers et des salles est en hausse constante), pas de récurrence et de continuité dans le soutien financier, avec comme conséquences l'irrégularité dans la production artistique et les conditions de travail inacceptables pour les artistes et les dirigeants de ces compagnies. Elles produisent pourtant un bon nombre de spectacles essentiels pour le renouvellement de l'art théâtral, permettent à plusieurs artistes de réaliser leur création mais sans les moyens financiers appropriés.

Dans la Ville de Québec, les compagnies se partagent un public relativement jeune, constitué principalement d'étudiants et de jeunes adultes de moins de 35 ans, ce qui est encourageant pour l'avenir. Elles éprouvent des problèmes de recrutement dans certaines catégories d'emploi (acteurs de plus de 50 ans, éclairagistes, par exemple) et les comédiens sont très occupés. On a de la difficulté à recruter des directeurs de production et des directeurs techniques car ils gagnent beaucoup plus dans le « show bizz », de même que des directeurs administratifs ou des agents de communication à qui on ne peut offrir les salaires que leur formation et leurs responsabilités génèrent. Il commence à y avoir une perte d'expertise à Québec à cause d'un exode de plus en plus grand vers Montréal. L'absence de lieux pour créer et produire se fait sentir, plus que pour diffuser. Mais même là, les salles de diffusion sont soit peu disponibles, soit très chères, soit accessibles physiquement et financièrement mais alors, elles n'offrent pas de services de billetterie, de développement de publics, d'abonnements, etc.

Pour l'ensemble des compagnies de l'ACT, les exigences demandées par les subventionneurs pour soutenir les tournées sont trop grandes et bloquent leur réalisation : cachet minimum couvrant les frais de plateau trop élevé pour les diffuseurs spécialisés (les plus intéressés par le théâtre de création), nombre de représentations, distances parcourues, etc. Enfin, on déplore la faiblesse des budgets pour soutenir convenablement les compagnies et la multiplicité des programmes qui entraînent bureaucratie et perte d'énergie de la part des gestionnaires des organismes artistiques.

PORTRAIT DU FINANCEMENT

Pour l'année 2002-2003, sur les quelques 120 compagnies membres, 21 compagnies de l'ACT ont reçu une subvention au fonctionnement du CALQ pour un total de 2 666 330 \$, soit 19 % des sommes dédiées à ce type de financement. La moyenne des subventions est donc de 126 968 \$. Cette moyenne n'est, par contre, pas très révélatrice car les montants accordés vont de 40 000 à 309 400 \$. Le CAC consacre sensiblement la même proportion de ses subsides au fonctionnement aux compagnies ACT que le CALQ. En effet, sur les 5 672 250 \$ alloués au fonctionnement, 1 037 500 \$ va à 20 compagnies de l'ACT, soit 18% du budget du fonctionnement en théâtre. La subvention moyenne est de 51 875 \$. Notons toutefois que la somme distribuée au fonctionnement par le CAC est environ 40 % celle du CALQ (5 672 250 \$ / 13 881 293 \$).

Quant aux subventions aux projets de production du CALQ, 14 membres ACT en ont bénéficié. Ils ont reçu la moitié des sommes dévolues par ce conseil (272 000 \$ sur 550 500 \$ donc une moyenne de 19 429 \$). Les membres ACT ont bénéficié des programmes du CAC aux projets dans les mêmes rapports (235 000 \$ sur 492 000 \$, soit 48 %). La subvention moyenne est de 12 368 \$ et 19 compagnies en ont reçu.

C'est donc plus de 70% de nos compagnies qui n'ont pas reçu de soutien des deux conseils dans les programmes de soutien au fonctionnement et aux projets en 2002-2003 !

PISTES DE SOLUTIONS

Pour remédier à la situation décrite, l'ACT propose les pistes de solutions qui soutiennent le discours de notre propre milieu sur l'importance de l'art, discours qui doit remplacer celui qui ne fait appel qu'à ses apports économiques. Par voie de conséquence, nous devons poursuivre nos pressions pour que les gouvernements reconnaissent réellement le rôle social de la création artistique pour le renouvellement de la pensée et, plus spécifiquement, le statut particulier des compagnies de création pour le renouvellement des forces vives de la relève théâtrale. La demande principale du milieu théâtral, à l'endroit des gouvernements, doit encore être l'augmentation importante des budgets consacrés aux arts, lesquels doivent être concentrés dans les conseils des arts, afin de donner aux artistes des conditions de travail décentes et aux compagnies, les moyens qu'il faut pour créer les œuvres.

Des investissements doivent encore être faits dans la construction de lieux de production/diffusion, particulièrement dans certaines régions et à Montréal, en raison du nombre important de compagnies qui créent dans la métropole et du nombre limité de lieux d'accueil.

Plus particulièrement, l'ACT adresse aux subventionneurs que sont le CALQ et le CAC les demandes suivantes :

- que la mécanique des demandes et des rapports de subventions soit allégée et adaptée à la situation que vivent la plupart de ses compagnies ;
- que les délais de réponse aux demandes de subvention soient raccourcis pour permettre la signature des contrats avec les artistes, la réservation des salles et l'organisation des tournées ;
- que les compagnies puissent déposer d'un seul coup leur cahier de charges pour l'ensemble de leurs activités pour l'année ou pour trois ans, sur un formulaire identique tant au fédéral, au provincial et au municipal;
- que le nombre de programmes, trop pointus, soit réduit et que toutes les activités de la compagnie soient déposées à un guichet unique et évaluées globalement et avec ouverture. Étant donné que les chevauchements disciplinaires sont de plus en plus fréquents, que les services du théâtre accueillent les compagnies avec leurs moyens d'expression propres ;
- que les sommes affectées aux arts par les gouvernements soient concentrées dans les Conseils des arts de chacun car trop de ministères (Éducation, Affaires internationales, Emploi, Patrimoine, etc.) interviennent dans le soutien de la création et de la diffusion des arts, rendant la planification compliquée et les résultats peu probants, en tous cas pour les artistes. C'est un réel problème que cette diversification des sources de subvention, inefficace quant aux objectifs visés, en plus de créer de l'épuisement chez les gestionnaires des organismes artistiques ;
- que les besoins réels pour chaque projet de création soient pris en compte (nombre de personnages, ampleur de la scénographie, nombres de représentations, cachets négociés, par

exemple), alors qu'actuellement, ça ne change rien au montant accordé au projet ou à la subvention de fonctionnement ;

- que la durée d'un artiste, d'une compagnie, sa persistance ou sa longévité, soit un critère pour le soutenir, lui permettre de poursuivre sa démarche artistique, indépendamment de la façon dont elle choisit de répondre à la spécificité de sa mission ;
- qu'une part du budget d'un projet de production puisse être consacrée à la gestion du projet ;
- que soit assouplies les conditions pour passer du soutien au projet au soutien au fonctionnement, afin d'éviter de retarder le développement d'une compagnie qui ne peut avoir accès au Fonds de stabilisation et de consolidation et aux programmes d'Emploi-Québec, si elle est soutenue au projet;
- que la subvention de base au fonctionnement, au CAC comme au CALQ, soit de 50 000\$;
- que soit révisée la règle voulant qu'une subvention de fonctionnement au CALQ ne dépasse pas 50% des revenus totaux d'une compagnie, particulièrement pour les compagnies en régions qui s'adressent à un faible bassin de public ou celles dont le créneau artistique très spécialisé limite le public potentiel ;
- que les objectifs de bonification des conditions de travail des artistes et des travailleurs du secteur des arts s'appliquent aussi aux compagnies au projet de production, aux compagnies de la relève ;
- que les activités de création préparatoires à la production, les périodes de recherche nécessitant des ateliers avec acteurs et concepteurs, comme celles couvertes dans le passé par les programmes Exploration au CAC et Développement dramaturgique au CALQ, puissent faire partie des activités soutenues de la compagnie, comme stimulant de la création dramatique ;
- que les compagnies soient soutenues, pour la diffusion de leurs spectacles, selon les modes de diffusion qu'elles évaluent les plus pertinents pour rejoindre leurs publics : en salle fixe, en accueil, en tournée, en sortie, et ce , avec les budgets qui en découlent ;
- que les conditions pour obtenir de l'aide à la tournée soient moins restrictives (distances entre le siège social du producteur et les lieux de diffusion, nombre de représentations, nombre de lieux, représentations à l'extérieur de la province, etc.), moins assujetties à ces règles qu'aux affinités artistiques entre un producteur et un diffuseur ;
- que les diffuseurs spécialisés soient mieux soutenus afin qu'ils puissent offrir des cachets suffisants aux compagnies qu'ils accueillent ;
- que soient reconnus et soutenus les coûts supplémentaires inhérents à la pratique théâtrale professionnelle en régions liés aux déplacements et aux frais de séjour des créateurs, d'une part, et ceux, d'autre part, liés aux déplacements des gestionnaires et aux frais de communication (téléphone, messagerie, etc.) pour organiser la production et participer à la vie associative ;

- que soient développées des mesures particulières (remboursement des frais de déplacement et de séjour au producteur, résidences pour comédiens, auteurs ou concepteurs, prime à l'éloignement, etc.) permettant la circulation des artistes des centres et des régions vers les régions et la circulation des artistes des régions vers les centres pour le perfectionnement des artistes, pour la consultation d'experts, pour voir des spectacles et pour développer des liens artistiques ;
- que soient créés des pôles spécialisés en théâtre dans les régions (une version adaptée des centres dramatiques français) pour consolider la création et la production en régions, pour accueillir des spectacles de théâtre et en améliorer la diffusion (consolider le réseau des diffuseurs spécialisés) et pour animer le milieu ;
- que le CAC revoie sa division territoriale du pays de manière à considérer les conditions particulières des compagnies en régions dans la « région » du Québec ;
- que le service du théâtre des différents conseils des arts s'assurent que les pairs invités à constituer les comités d'évaluation et les jurys connaissent le travail artistique des compagnies, les réalités du secteur concerné (marionnettes, enfance, jeunesse, etc.) et les particularités géographiques ;
- qu'on étudie la mécanique à mettre en place, sans remettre en question le jugement par les pairs, dans la constitution des comités consultatifs et l'inévitable roulement de leurs membres, pour que soit pris en compte le travail d'une compagnie dans sa continuité.

Annexe

LISTE DES COMPAGNIES QUI ONT PARTICIPÉ AUX CONSULTATIONS SECTORIELLES

Rencontre des compagnies des régions, tenue au Théâtre Périscope, à Québec, le 17 mai 2002

Théâtre La Rubrique	Théâtre Cri
Théâtre du Tandem	Les Gens d'en bas
Théâtre Double Signe	Petit Théâtre de Sherbrooke
Les Voisins d'en Haut	Théâtre Populaire d'Acadie
Théâtre L'Escaouette	Théâtre Français de Toronto
L'Aire de jeu	

Rencontre des compagnies de Montréal, tenue au Théâtre La Licorne, à Montréal, le 13 septembre 2002

Théâtre Complice	Théâtre Omnibus
Théâtre Mise au Jeu	Théâtre Kafala
The Other Theatre	Théâtre de la Nouvelle Lune
Théâtre de la Récidive	Théâtre Il va s'en dire
Théâtre du Grand Jour	Société Richard III
Théâtre des Ventrebleus	Centre des auteurs dramatiques (CEAD)

Rencontre des compagnies de Québec, tenue au Théâtre Périscope, à Québec, le 7 novembre 2002

Compagnie Marie Dumais	Mimésis Productions
Les Nuages en Pantalon	Théâtre Niveau Parking
Théâtre Sortie de Secours	Théâtre des Fonds de Tiroir
Théâtre Blanc	Productions Préhistoriques